

Les Affluentes

UN PROGRAMME DE RÉSIDENCES DE TALM

APPEL À RÉSIDENCE

à destination des jeunes diplômé·es designers de TALM



l'intention
publique 



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
TOURS
ANGERS
LE MANS

Résidence *Les Affluentes*

Date limite de candidature : mardi 11 juillet 2023

Contact

Service projet
affluentes.intersite@talm.fr

Accompagner les jeunes diplômé·es dans leur parcours d'insertion professionnelle est un enjeu majeur pour les écoles supérieures d'art et de design. Ainsi, le dispositif interrégional de résidences *Les Affluentes* imaginé par TALM entend répondre à cette mission essentielle. *Les Affluentes* sont élaborées et portées en partenariat avec des structures publiques et privées des trois territoires de TALM (Tours, Angers, Le Mans) engagées en faveur de la création émergente.

« *Les Affluentes* » renvoient à la dynamique des rivières du territoire de TALM (La Maine, la Mayenne, la Jouanne, la Vienne, le Loir, l'Indre, etc.) qui se nourrissent et s'enrichissent d'apports mutuels et constants, au cœur du bassin fluvial de la Loire. Les résidences se déploient donc selon une géographie particulière et empruntent au modèle environnemental sa logique écosystémique pour fédérer un ensemble significatif d'acteurs interrégionaux.

Dans le cadre du dispositif *Les Affluentes*, TALM et son partenaire L'Intention publique proposent deux résidences de design, l'une dédiée à la signalétique d'un lieu et l'autre à l'aménagement d'un espace extérieur de ce lieu.

1. À qui s'adresse l'appel à résidence ?

L'appel s'adresse à deux designers titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (années 2021, 2022 ou 2023) issu·es de TALM.

2. Les deux résidences : contexte et présentation

A _ LE CONTEXTE

L'Intention Publique

L'Intention Publique est une structure collaborative spécialisée dans la définition, l'accompagnement et la réalisation de projets artistiques, culturels et citoyens en espace public. Créée en 2013, elle s'est fondée sur l'idée d'être une structure intermédiaire entre l'art, les territoires et la population. À la croisée de la création artistique et de l'accompagnement de projet, elle élabore des initiatives qui engagent la participation citoyenne, le développement territorial et l'urbanisme culturel. Autour d'une équipe pluridisciplinaire, sa spécificité est de travailler sur des démarches créatives qui relient la question sociale, l'urbanisme, l'environnement. En janvier 2020, elle est devenue membre permanent du 37^e Parallèle, Fabuleuse manufacture de spectacles vivants.

Le 37^e Parallèle, Fabuleuse manufacture de spectacles vivants

Équipement de Tours Métropole implanté à Mettray, commune limitrophe de Tours, ce lieu héberge des structures et des individus œuvrant à la création, à la transmission et à la production de spectacles et de projets culturels. Il tisse des liens de proximité avec son environnement : associations de quartier, habitants, établissements scolaires et de formation.

- 4 000 m² dont 50% de bâtiments normes HQE ;
- une halle, une salle de danse, une salle de théâtre, un studio d'enregistrement, un espace chapiteau, un espace construction, un espace bureau et réunion et des labos ;
- 10 structures permanentes, 15 emplois permanents ;
- 70 utilisateurs réguliers ;
- 450 représentations en moyenne chaque année assurées par les compagnies permanentes, en France (dont 200 en Indre et Loire) et à l'étranger ;
- 50 compagnies accueillies chaque année et 20 sorties de résidence ;
- une quinzaine d'événements organisés dans ses locaux ;
- des locations pour des structures associatives, culturelles et sociales ;
- de nombreux partenariats locaux, artistiques, institutionnels.

B _ LA PRÉSENTATION DES RÉSIDENCES

TALM et L'Intention publique proposent deux résidences à de jeunes designers récemment diplômé-es.

Résidence n°1 : La Signalétique du 37^e parallèle

Le bâtiment du 37^e parallèle n'est pas identifiable depuis l'extérieur, rien ne qualifie le lieu ni sa fonction et trouver l'entrée principale est difficile. Accéder au site se révèle donc complexe et nécessite la conception d'une signalétique qui permettrait tout à la fois de l'identifier, d'en faciliter l'accès et d'établir une relation entre le lieu et son environnement immédiat.

- **Objet de la résidence :** conception d'une proposition de signalétique qui prend en compte l'architecture du lieu, la nature des activités qui s'y déroulent et l'environnement immédiat dans ses dimensions sociales et paysagères.

Résidence n°2 : l'aménagement des extérieurs du 37^e parallèle

Les espaces situés autour du bâtiment méritent une attention particulière. Un projet d'aménagement qui viserait à les embellir tout en répondant aux besoins des usagers et riverains s'avère indispensable.

- **Objet de la résidence** : élaboration des premières pistes de travail concernant l'implantation et la fabrication de mobilier et aux autres objets (nichoirs, luminaires, etc.) dans le cadre de la démarche « Nature Inspirée ».
 - Les résident·es associeront à leurs démarches les usagers internes au lieu et des usagers et partenaires de proximité. Des entretiens et des ateliers pourront être conjointement organisés par les résident·es et L'Intention Publique.
 - Les deux résident·es dialogueront tout au long de l'élaboration de leurs projets. Chacun·e rendra compte à l'autre de ses recherches ;
 - Ils·elles s'inscriront dans une démarche écoresponsable ;
 - Ils·elles proposeront une restitution de leurs recherches dans une approche didactique et appropriable par toutes et tous. La restitution pourra prendre plusieurs formes : dessins, modélisation 3d, documentation, échantillons de matériaux, maquettes, prototypes, film, etc. Ces formes pourront se conjuguer les unes aux autres.

3. Quel est l'enjeu de ces résidences ?

L'enjeu de ces résidences est un accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·es favorisée par :

- le partenariat entre deux structures – TALM et L'Intention Publique –, présentes à leurs côtés ;
- la mise à disposition d'un espace dans un environnement propice au travail et au développement d'un réseau ;
- l'accès à des outils de production ;
- l'accès à des informations administratives, sociales, fiscales et juridiques de façon à faciliter la mise en place de leurs activités artistiques ;
- une visibilité grâce à une communication portée par chacun des partenaires ;
- l'expérience d'une première résidence, rampe d'accès à d'autres résidences et à d'autres expériences professionnelles.

4. De quoi bénéficient les deux résident·es ?

Les deux résident·es bénéficient :

- d'espaces de travail (bureaux et ateliers) dans les locaux du 37^e parallèle. Les espaces étant partagés par les usagers du lieu, un planning d'occupation devra être établi ;
- d'un hébergement dans un mobil home (en fonction du planning d'occupation) ;
- d'une cuisine dans les locaux du 37^e parallèle ;

- d'informations administratives, sociales, fiscales et juridiques ;
- de 2 500 euros chacun·e (2 000 euros de bourse de résidence ; 400 euros de bourse de production ; 100 euros de droits de présentation) ;
- de petit matériel (réemploi) et de consommables.

Les frais de repas ne seront pas pris en charge par la structure d'accueil. Cuisine et réfrigérateur sont en accès libre.

5. Le calendrier de la résidence

- Diffusion de l'appel : mardi 13 juin – mardi 11 juillet 2023
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : mardi 11 juillet 2023, minuit
- Réponse aux candidat·e·s : vendredi 14 juillet 2023
- Période de résidence : lundi 16 septembre – 30 novembre 2023, comprenant quatre semaines de présence effective sur le site du 37^e parallèle
- Restitution publique : printemps 2024, à l'occasion des dix ans de l'ouverture du bâtiment du 37^e parallèle

6. Le jury

Le jury de sélection est composé de :

- **Mathieu Louis**, chargé de production, L'Intention Publique ;
- **Thomas Khomiakoff**, coordinateur technique, 37^e parallèle ;
- **Marie-Haude Caraës**, directrice générale, TALM ;
- **Christian Morin**, directeur TALM-Le Mans, directeur adjoint, TALM ;
- **Anne-Hélène Frostin**, directrice TALM-Angers, directrice adjointe, TALM ;
- **Chloé Heyraud**, chargée de mission, TALM.

Le jury s'appuie sur les critères suivants :

- démarche de design cohérente ;
- capacité à résoudre des problématiques et à apporter des réponses originales ;
- méthodologie par l'enquête de terrain et la prise en compte des usagers ;
- usage écoresponsable des matériaux et des ressources ;
- qualité esthétique et formelle des réalisations ;
- inscription de la démarche dans la contemporanéité ;
- maturité et motivation du·de la candidat·e.

7. Les modalités de candidature

Chaque candidat·e soumet :

- un dossier (textes et iconographie) comprenant des réalisations représentatives de sa démarche et de ses recherches ;
- un C.V. ;
- une lettre :
 - mentionnant la résidence choisie (Résidence n°1 : La Signalétique du 37^e parallèle ou Résidence n°2 : L'aménagement des extérieurs du 37^e parallèle) ;
 - expliquant ses motivations pour une participation à cette résidence intégrée au dispositif *Les Affluentes*.

Profil des candidat·es : capacité à prendre des initiatives.

Conditions d'éligibilité :

- être titulaire du Diplôme supérieur d'expression plastique (2021, 2022, 2023) ;
- être diplômé·e de TALM-Angers ou TALM-Le Mans ;
- manifester une volonté affirmée de s'inscrire dans des projets en lien avec le territoire Tourangeau ;
- assurer une présence significative au 37^e parallèle ;
- ne pas être simultanément engagé·e dans une autre résidence.

Les dossiers sont à adresser par mail à :

affluentes.intersite@talm.fr

Date limite d'envoi :

mardi 11 juillet 2023, minuit

Soutenu par



l'intention
publique

